

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 45-2026

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AMÉNAGEMENT D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE 100KWC SUR LE SITE DU CIMETIÈRE PAYSAGER DE SAINT MARCEL

Michel RONFARD, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que pour mener à bien le projet implantation d'une centrale photovoltaïque au sol de 100kWc, sur le site du cimetière paysager de Saint Marcel, il est nécessaire d'avoir recours à une mission de maîtrise d'œuvre afin de concevoir le projet et de réaliser les travaux,

Vu la proposition de l'entreprise PLANAIR,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol de 100kWc, sur le site du cimetière paysager de Saint Marcel, est attribuée à l'entreprise PLANAIR, 18 rue Gabriel Peri – 69100 VILLEURBANNE.

Article 2 : Le montant total provisoire du forfait de rémunération s'élève 16 400,00 € HT, soit 19 680,00 € TTC, qui se décline de la manière suivante :

- AVP : 2 800,00 € HT,
- PRO / DCE : 2 400,00 € HT,
- ACT : 1 600,00 € HT,
- VISA / EXE : 2 000,00 € HT,
- DET : 3 600,00 € HT,
- AOR : 2 000,00 € HT,
- Assistance à la mise en place de l'opération d'autoconsommation collective : 2 000,00 € HT.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Comptable du Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 09 octobre 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Michel RONFARD
Maire,

